Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 28, Rue du Vieil-Abreuvoir, 28 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

Après vous

La gazette papiste estime qu'une ville dégoûtante est l'image la plus parfaite du paradis. On comprendra donc, combien il lui serait difficile de nous pardonner la campagne menée pour l'assainissement de Roubaix. Toujours elle y revient, jamais elle ne se lasse, tout lui est bon pour nous parler ordures, même les histoires de curé.

Nous avions rapporté, il y a quelque temps, les procédés du curé, qui opère dans une commune presque limitrophe de la nôtre.

Niem, sans y être appelé, au chevet d'un malade ; il avait aperçu les petits-fils de celui-ci et, sans plus attendre, il avait émis la prétention de les baptiser sans que le père en soit averti.

La ménagère ne s'étant pas laissé faire, le curé était parti menaçant d'avertir le patron de son époux.

Là dessus « La Croix » s'est emballée et, après nous avoir lancé Merrheim à la tête, pour défendre son curé, elle nous reproche à nouveau notre campagne d'assainissement.

« Il y a deux semaines l'« Egalité » résolut d'abandonner, pour un jour, la lourde tâche qu'elle a entreprise d'assainir les moindres recoins de notre ville.

« Quittant donc les cloaques et les fumiers dont elle empestait journellement ses lecteurs elle fut à servir à ces derniers un plat plus ragoûtant et à leur présenter du curé ».

Nous ferons tout d'abord remarquer au journal clérical une grosse erreur qu'il commet.

Nous n'avons pas abandonné, même pour un jour, notre « lourde tâche ». C'était encore pour assainir que nous dévoilions les procédés du curé en question.

Mais là n'est pas la question. «La Croix», après le spirituel exorde cité plus haut, nous accuse d'avoir inventé notre histoire de toutes pièces, elle nous taxe de mensonge.

Pourquoi ?

Parce que nous n'avons pas donné le nom du curé, parce que la commune n'est pas suffisamment désignée, parce que le nom du ouvrier ne figure pas dans notre récit.

Il y a quelque temps la feuille papiste publiait un entrefilet intitulé « Le Crucifix du Calvaire ».

C'est une véritable comédie en plusieurs tableaux, avec, pour acteurs : un franc-maçon, un tenancier d'estaminet qui tient bibliothèque ouverte dans sa boutique ; une toute pieuse, et, bien entendu, le fameux curé.

Or, sauf le dernier acteur, c'est à dire le crucifix, personne n'est désigné dans l'article.

Nous avions demandé les noms ; le lendemain, « La Croix » a répondu :

Nous donnerons des noms quand le susdit journal aura publié la liste intéressante des invités qui ont répondu à l'appel du Vendredi pour le pèlerinage du Calvaire ».

On ne voit pas trop l'utilité d'une pareille publication ; on ne voit surtout pas en quoi *les noms peuvent influer sur la décision du pieux* journal concernant la désignation des acteurs de sa comédie.

Il n'a pas donné les noms, voilà tout ce que nous voulons retenir.

Pourquoi, encore ?

Peut-être, parce qu'il craignait de faire tort au franc-maçon en dévoilant son identité. On est tellement humain dans le clan clérical !

En tout cas, la « Croix » atteste tout en refusant de donner les noms. Elle ne veut pas qu'on mette en doute son récit, elle déclare qu'il n'est pas besoin de désigner pour engager ses lecteurs à réciter trois fois le « Pater Noster » pour les infortunés profanateurs. Enfin, elle ajoute que son narrateur sera probablement le jour où la liste des invités sera rendue publique.

Ça va bien. Nous promettons, et nous tenons toujours tous nos promesses, de vous donner trois fois les renseignements sur le curé le lendemain du jour où les cléricaux auront désigné le franc-maçon.

Donnant donnant.

Nous serions très bête vraiment, de nous mettre obligé à des preuves, sur des vérités si nous devons d'autre part, croire, sur simple parole, des gens habitués à mentir.

R. L.

Agression dans un car

Deux individus tentent de jeter un receveur à bas de sa voiture pour le dépouiller.

Mercredi soir, vers huit heures Henri Renard, receveur à la compagnie des tramways Roubaix-Tourcoing, se trouvait sur la remorque 162, qui faisait le service de Wattrelos à Roubaix.

En passant dans le voisinage du Pont de l'Espierre, deux voyageurs montèrent à la remorque, prirent des billets, versèrent quinze centimes et s'installèrent assis en face l'un de l'autre, près des marchepieds d'arrière.

Arrivé rue de la Conférence où se trouve un arrêt facultatif le wattman ne s'arrêta pas et cela parut déranger beaucoup les voyageurs de la remorque. L'un d'eux, celui qui se trouvait du côté de la sortie, se leva précipitamment et bondit sur le marchepied essayant d'entraîner avec lui le conducteur qu'il avait saisi par le cou.

La lutte fut vive, mais le conducteur put se dégager en baissant la tête et laissant tomber son képi qui roula sur le pavé.

Quant il se redressa, les agresseurs se sauvaient dans la nuit poursuivis par deux employés qui, se trouvant dans le tramway, n'avaient pas même eut le temps d'intervenir.

Pressé de très près, l'un d'eux se détourna et menaça les poursuivants de son revolver. Ceux-ci eurent un mouvement d'hésitation dont le malfaiteur profita pour gagner au pied. Ils étaient déjà loin lorsque la police, prévenue, se mit à leur poursuite sans obtenir, disons-le de suite plus de succès dans ses recherches.

Il est facile de comprendre le but auquel tendaient les 2 voyageurs. Ils en voulaient surtout à la sacoche du receveur et espéraient l'avoir après la chute de son porteur.

CHUTE DANS L'ESCALIER

Le jeune Pierre Vannieuwenhuyse, 13 ans, demeurant rue de l'Ommelet, impasse Horace-Vernet, 1, apprenti menuisier chez M. Camille Dupuis, entrepreneur, rue des Longues-Haies, 232, s'est luxé le poignet gauche en tombant dans l'escalier de l'atelier.

M. le docteur Boie a prescrit quatre semaines de repos.

L'AMOUR DE LA FRANCE

Les agents Gallet, Clarisse et Dhalluin ont arrêté, hier soir, rue Neuve, Jean-Paul Picart, 45 ans, journalier, sans domicile fixe.

Il est inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

BRULURES GRAVES

Jeudi, vers *neuf heures du matin*, M. Charles-Louis Doby, 19 ans, demeurant rue de Beaumont, cour Delporte, 1, dégraisseur à la Société anonyme des établissements Lecomte et Dépret, rue de Beaumont, était occupé à porter des rouleaux sur un bac, quand, par suite d'une fausse manœuvre, il tomba dans le bac qui était rempli d'eau chaude.

L'ouvrire fut retiré de sa triste position par des camarades de travail. M. le docteur Bantigny a constaté des brûlures du 2e degré à la figure, aux bras et sur toutes les parties du corps. Il a prescrit au blessé 40 jours de repos.

LES GREVES

A L'USINE MOTTE ET PORISSE

Les trente ouvriers qui s'étaient mis en grève mercredi sont rentrés, hier matin, à l'usine, ayant obtenu pleine satisfaction.

Ils demandaient la réintégration d'un ouvrier indument congédié par le patron.

A L'USINE PROUVOST

La situation n'a pas changé dans cette usine. Les ouvriers se montrent d'une fermeté admirable et sont absolument décidés à ne pas rentrer avant d'avoir obtenu le renvoi de leur violent sous-directeur.

Cette attitude mérite d'être encouragée par toute la population, unanime à blâmer le directeur et le patron de l'usine.

Les quêtes continuent, envoyez vos gros sous à ceux qui luttent pour leur dignité et ont besoin, pour vaincre, de l'obole de tous les travailleurs.

CAISSE DES ECOLES

Le Comité de la Caisse des écoles se réunira aujourd'hui, à 6 heures du soir.

Ordre du jour : 1. Procès-verbal de la séance du 8 juin 1906. — 2. Compte rendu des opérations de l'année scolaire 1905 et 1907. — 3. Budget primitif de l'exercice 1907 ; approbation.

LES MARIAGES

Quarante-cinq mariages sont inscrits pour le samedi de la Sainte-Catherine. M. Lebaupin, adjoint au maire, sera à la mairie à partir de 10 heures du matin.

LA FRAUDE

Alfred-Charles Despres, brasseur, demeurant rue des Longues-Haies, 278, recherché pour complicité par recel dans le vol de dix paires de bas commis à Lorers par le nommé Albert Coiffard, actuellement en prison, a été arrêté, jeudi matin, par les agents de sûreté Devagge et Bancelet.

Despres, qui était porteur de 2 kilos 250 de café vert et de 250 grammes de café brûlé de provenance douanière, a été remis entre les mains des douaniers.

ARRESTATION D'UN APACHE

Emile Balon, 18 ans, qui, dimanche dernier, avait donné un coup de poing dans la figure d'un nommé Jules Delgrange, a été arrêté, hier matin à 6 heures, dans la rue d'Alger, par les agents Wiemke, Castelain et Herlemann.

TAPAGE NOCTURNE

Les agents Benoeldt et Devagge, passant près de la rue Sainte-Barbe, vers 11 heures 1/2, entendirent de véritables hurlements. Ils se dirigèrent vers la maison d'où ils étaient sortis et se trouvèrent en présence de Jules Delcourt, 25 ans, journalier, Lucie Delmotte, 27 ans, demeurant rue Sainte-Barbe, Elise Delcourt, 16 ans, fabricante de dentelles, rue Delmotte. Ces trois personnes qui avaient pris de la bière qui coulait, étaient ivres.

Elles ont malgré avoir été obligées d'avoir quelque chose à dire à Emile Messian, 17 ans, qui, en compagnie de son père, était sur un tonneau de garage, le traiter de « sale vieux, mais d'un ton respectueux.

REPOS HEBDOMADAIRE

Une dérogation à la loi sur le repos hebdomadaire est parvenue à la mairie de Roubaix et a été déposée par M. Achille Martin, marchand de confections, 77, rue Nain.

SUITES MORTELLES D'ACCIDENT

Le manœuvre de couvreur, Eugène Moreau, âgé de 17 ans, demeurant rue d'Impasse de la Barbe-Or, 22, qui était tombé sur le toit de la maison portant le numéro 131 de la rue des Longues-Haies, pour le compte de M. Lonage, entrepreneur, rue du Pays, était une chute de 5 mètres, est mort, vendredi soir, hier à 2 heures 1/2 du matin, après d'horribles souffrances.

Le Dimanche, les Galeries fermées, Mais : Samedi 24 et Lundi 26 Novembre, RECLAME aux GALERIES LILLOISES : LESSIVEUSES *galvanisées, marque « La Sphère »*, contenance environ 50 litres. Val. 7 fr. 50, vendues 5 fr. 20. 1185-4

MOUVEMENT SOCIAL

PARTI SOCIALISTE. — Le groupe « l'Emancipation » du Fontenoy tiendra sa réunion aujourd'hui vendredi 23 novembre, à 8 heures du soir, chez Cyrille Lepers, 135, rue du Fontenoy.

GROUPE DU FONTENOY. — La réunion du groupe aura lieu aujourd'hui vendredi, à 8 heures précises du soir, au local habituel, à la Rapide, 30, rue Archimède.

Ordre du jour : Elections cantonales. — Causerie par un membre du Parti. Présence urgente.

SOLIDARITE OUVRIERE (Choradé). — Aujourd'hui vendredi, à 8 heures précises, réunion générale au local habituel.

SYNDICAT DES METALLURGISTES ET DES MECANICIENS. — La Chambre syndicale adresse l'appel suivant aux métallurgistes et mécaniciens :

« La Chambre syndicale des métallurgistes et mécaniciens, soucieuse des intérêts de la corporation, vient vous convier à la réunion corporative qu'elle organise pour samedi 24 novembre, à 7 heures 1/2 du soir, salle Eeckhout, place de la Gare.

Orateurs : M. Belon, inspecteur du travail, qui traitera la question des accidents de travail et le citoyen Lebas qui traitera la question syndicaliste.

LE CONCERT DU 2 DECEMBRE. — Il est rappelé aux camarades qu'un concert suivi de bal aura lieu le 2 décembre ; à 4 heures précises pour le concert et à 7 heures 1/2 pour le bal.

LE BANQUET. — Le lundi 3 décembre, banquet par souscription (2 fr. 50 par personne) au « Plat d'Or », 9, Grand'Place. Les adhésions au syndicat sont reçues tous les jours à ce même endroit.

SYNDICAT DES MAÇONS. — Samedi 24 novembre, à 7 heures 1/2 du soir, réunion au siège du Syndicat, 135, rue Beaumewaert.

Ordre du jour : Nomination d'un candidat pour l'élection prud'homale. Très urgent.

OUVRIERS DU BATIMENT. — Les délégués des ouvriers du bâtiment sont invités à se réunir le lundi 26 novembre 1906, à 7 heures 1/2 du soir, à « Plat d'Or », 9, Grande-Place.

Ordre du jour : Election au Conseil des prud'hommes ; nomination du candidat officiel.

Tribunal de Simple Police de Roubaix

Audience du 22 novembre

Président : M. DE RENTY, juge de paix. — Ministère public : M. LACHE, commissaire de police.

LES DROITS DES TRAVAILLEURS. — Jules Vandenheck, charron, boulevard Beaurepaire, 68, occupait un jeune garçon, âgé de 15 ans, sans le livret prescrit par la loi. Il est condamné à 5 fr. d'amende.

— Au moment exact où l'inspecteur du travail entrait chez Firmin Delannoy, ébéniste, rue St-Antoine, un ouvrier travaillait à une toupie à axe vertical, non munie d'appareils protecteurs. Firmin Delannoy est condamné à 5 fr. d'amende.

— Pour défaut d'affichage de l'horaire dans deux salles et défaut d'envoi d'un duplicata à l'inspecteur du travail, Victor Dumortier-Cuignet fils, est condamné à trois amendes de 5 fr.

— Paul Rasson fils, entrepreneur, rue de Galilée, se voit infliger une amende de 5 fr. pour avoir omis de garnir ses échaufaudages de garde-corps.

LE REPOS HEBDOMADAIRE. — Boulanger et Frégrac, fabricants, rue Vernet, ont employé dix ouvriers le jour fixé pour le repos hebdomadaire ; ils récollent dix amendes de 5 fr.

— Benoît Lagniez, maréchal-ferrant, 42, rue de Lille, a fait travailler deux ouvriers le dimanche matin. Il s'en tire avec deux amendes de 2 fr.

LES AUTOMOBILES. — Henri Lamarque, chauffeur d'automobile de Gustave Wattinne, marchait à une allure vertigineuse dans la rue de la Gare. 10 fr. d'amende.

— Gustave Bulteau ne connaît pas, lui non plus, de borne à la vitesse. Il est condamné à 5 fr. d'amende.

LA PRISON. — Au cours de l'audience, deux jours de prison ont été octroyés :

Le premier, agrémenté d'un franc d'amende, a été décerné à Marie Malfaison pour ivresse en récidive ; le second, entouré d'el1 fr. d'amende, a été adjugé à Hortense Nys, pour tapage et violences sur son mari.

C'EST AUJOURD'HUI QUE

paraît le 3me double fascicule illustré du «COURRIER DE LYON», la célèbre cause, qui vient d'obtenir auprès du public un accueil si enthousiaste.

64 pages de lecture magnifiquement illustrées et réunies sous une superbe couverture en couleurs, voilà ce que contient chaque double fascicule vendu partout 15 CENTIMES seulement (libraires, kiosques et marchands de journaux).

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 22 novembre 1906

Naissances. — Gérard Delaval, rue de Crouy, 33. — Paul Descat, rue de l'Epeule, 41. — César Hoste, rue de Blidah, cour Marengo 6. — Cécile Verniers, rue Sainte-Elisabeth, 9. — Irène Hurtrez, rue Fontenoy, cour Dujardin, 4. — Madeleine Lauwers, rue de la Barbe-d'Or, 35. — Emile Denoll, rue de la Guerinette, 119. — Clément Desbonnets, rue Blanchemaille. — Marie Boucquey, rue Dampierre, cour Jonville, 12.

Décès. — Louis Demoor, 39 ans, dessinateur, rue Pugnesseau, 6. — Daniel Verhagen, 24 ans, monteur, rue Pierre-de-Roubaix, cité Filpo, 28. — Marie Marracou, 64 ans, rentière, rue de la Bedeaute, 52. — Henri Barbieux, 28 ans, brodeur, rue de Lerize, cour Ducroquet. — Eugène Moreau, 16 ans, couvreur, rue Blanchemaille. — Constantin Dedecker, 76 ans, sans profession, rue de l'Hospice.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TOURCOING

VOL D'OUTILS

Pendant la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits dans une maison en construction de la rue Sainte-Ursule et ont dérobé divers outils et du plomb à souder appartenant à MM. Pollet et Dhenry, ferblantiers, rue Faidherbe. Le préjudice causé à ces derniers s'élève à 40 francs.

Aucune plainte n'a été déposée à la police.

LA CREVE DE CHEZ VALENTIN ROUSSEL

La grève des tisserands du tissage Valentin-Roussel, place Thiers, n'a pas changé. Une délégation s'est présentée jeudi matin au tissage ; il lui a été répondu que les patrons étaient absents.

MALADE DANS LA RUE

Jeudi matin, vers onze heures et demie, M. Jules Durand, 41 ans, hernie de peine, 13, rue de Châteaudun, traversait la place Thiers, lorsqu'il s'affaissa soudain sur le sol. Le malheureux vomissait du sang. Des passants se portèrent au secours de M. Durand, qui fut conduit dans un estaminet voisin.

M. le docteur Vanneufville, appelé, lui donna des soins, puis fit transporter d'urgence le malade à l'hôpital par la voiture d'ambulance.

ELECTION A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Les électeurs portés sur les listes dressées en exécution de la loi du 21 décembre 1871 et du décret du 22 janvier 1872 sont convoqués au mardi 11 décembre 1906, à l'effet de procéder à la nomination de cinq membres de la Chambre de commerce de Tourcoing pour une durée de six ans, en remplacement de MM. Devillier Georges ; Binet Hilaire, Masurel Edmond, Cauliez Henry, Flipo Charles, composant la série sortant en 1906.

L'assemblée électorale se tiendra dans la salle d'audience de la Justice de paix, au Palais de Justice de Tourcoing, rue de Gand, sous la présidence du maire, assisté de quatre assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

Le scrutin sera ouvert à neuf heures du matin et fermé à trois heures du soir.

ECOLE DE CARDES-MALADES

Hygiène et alimentation de la première enfance : Professeur, M. le docteur Lagache. Cours du vendredi 23 novembre :

L'alimentation : allaitement maternel, artificiel, mixte, généralités sur le lait ; comparaison entre le lait de la femme, le lait de la vache et les autres laits qui peuvent être employés pour l'allaitement des nourrissons.

La sécrétion lactée chez la femme ; ses variations suivant les influences qu'elle subit.

Substances alimentaires et médicamenteuses qui passent dans le lait.

Les vaches laitières ; leur nourriture.

Le lait, organe de transmission des maladies contagieuses.

Vu le mauvais temps, la *grande réclame* de Mercredi et Jeudi aux **Galeries Lilloises continue** aujourd'hui **Vendredi** et demain **Samedi.** 3213-6.

LEURS RENTES

Chez Duvillier frères, filateurs, un homme de batteur, Henri Vandoorne, 28 ans, demeurant rue des Pyramides, a reçu un mandrin sur le pied droit qui a été contusionné. 10 jours de repos.

— Chez Henri Hoeffely, filateur, rue du Tilleul, une soigneuse, Clémence Vanmullen, 20 ans, demeurant à Roubaix, en nettoyant les peignes d'un métier, a eu le coude pincé entre deux rouleaux. 10 jours de repos.

— Chez Bigotte, un menuisier, Albert Titeka, 20 ans, demeurant rue des Phalempins, a été blessé au nez et au bras gauche par un morceau de fer. 10 jours de repos.

AU FEU !

Un commencement d'incendie s'est déclaré, jeudi soir, vers 5 heures et demie, dans la fabrique de tapis de MM. Raux et Rousseau, rue St-Pierre.

Des bourres de coton, tombant du haut d'un métier sur un bec de gaz à flamme nue, se sont enflammées, communiquant le feu au « harnat » et à la chaîne d'une pièce de tapis en œuvre.

Les ouvriers ont éteint le commencement d'incendie à l'aide de seaux d'eau.

Les pompiers, prévenus, se sont rendus sur les lieux, mais n'ont pas eu à intervenir.

Les dégâts s'élèvent à 7 ou 800 francs.

LIBRAIRIE ETRANGERE

Pendant la première quinzaine du mois de novembre, il est entré en France, par la gare de Tourcoing, 1231 kilos d'articles dits de librairie étrangère.

Cette importation qui s'est faite en 16 colis se décompose comme suit : livres en langue morte 135 kilos ; livres en langue française, 140 kilos ; lithographie et chromolithographie 506 kilos ; clichés en acier 125 kilos ; imprimés avec blancs à remplir à la main 300 kilos ; journaux belges, 75 kilos.

M. Dudot, commissaire spécial, a rédigé 8 procès-verbaux administratifs.

LES MARIAGES DE SAINTE-CATHERINE

Trente-cinq mariages sont projetés pour le samedi de la *Sainte-Catherine*. M. *Lecomte*, adjoint au maire, se tiendra à la disposition des intéressés à partir de neuf heures et demie du matin.

LES EXPULSES

M. Dudot, commissaire spécial, a enregistré le passage à la gare, jeudi matin, d'un convoi de 9 expulsés, dont une femme, se dirigeant vers la frontière.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CAISSE D'EPARGNE. — Dans ses séances des 18 et 19 novembre, la Caisse d'épargne a reçu de 322 déposants une somme de 45.986 francs ; elle a remboursé à 112 déposants 40.867 fr. 02.— Nouveaux livrets 43 ; livrets soldés 27.

LES EPAVES. — Un portemonnaie contenant une petite somme d'argent et diverses petites clefs a été trouvé à la Brasserie des Familles et déposé au bureau de police, par M. Louis Bourgois, 50, rue de Lille.

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCOING

(Direction : A. Viguier)

Dimanche prochain 25 novembre, LA MASCOTTE, opérette en quatre actes, de MM. Chivot et Duru, musique d'Audran.

Le spectacle commencera par L'ETINCELLE, comédie en un acte de Pailleron.

Bureaux à deux heures et demie, rideau à trois heures.

La location est ouverte chez M. Flament, gérant du théâtre.

Prix des places : Fauteuils d'orchestre, 3 francs ; parquet, 2 francs ; galeries, 1 franc.

⁂

Pour éviter la chute de carreaux brisés ou d'autres corps durs pouvant occasionner des accidents, une toile métallique à mailles serrées sera posée cette semaine en-dessous et sur toute la surface du plafond vitré du Théâtre municipal, place Leverrier.

Cinéma gratis tous les Jr. : Galeries Lilloises

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 22 novembre 1906

Naissances. — Reynaert Mariette, rue de la Frontière, 8. — Cornille Simonne, rue de Menin, 161. — Blicq Florent, rue Nationale 122.

Décès. — Delplanque Marcel, 1 an, rue du Beau-Laurier. — Vandewiele Désiré, 4 mois, rue de Mouscron, 90. — Vanhée Marie, 70 ans, rue Nationale 122. — Descamps Justine, 89 ans, rue de Lille 121.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni hier à huit heures du soir, pour s'occuper des affaires de la session de novembre.

Etaient présents : MM. Deshurbeux, maire, Lecomte, adjoint, Dujardin, Barghant, Delen, Lecart, Dejardin, Dufourcq, Cordon, Desgerie, Gouvy, Lecouvreur, Bacquet, Bachard, Colpin, Wibaux, Lepoutre, Blondel.

Absents : Lorter, Baelle, Mallez, Desfercq, Degryse, Dolomy.

M. Dufourcq, à la séance ouverte, M. L. Dujardin est réuni à rédiger pour M. le maire.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Budget de 1907. — M. le maire lit tous les articles du budget et donne ensuite les totaux des chapitres recettes et dépenses.

En ce qui concerne la somme inscrite à l'article 1 des dépenses « Frais d'administration, traitement du secrétaire et des employés », il demande que le crédit de 7.000 francs à 7.500 francs de son traitement, alors qu'au contraire, il soit ramené à 8.219 fr. 50. Ce crédit, en effet, doit être calculé à raison de cinquante centimes par habitant et la répartition en être faite par tête, comme le veut la loi, entre ledits employés.

M. l'adjoint Lecrinier combat le raisonnement de M. le maire et invoque les conclusions d'un prétendu rapport qui n'est pas encore sorti de la poche de M. Barghant.

M. le maire réplique à M. Lecrinier et lui fait sentir en termes énergiques le triste rôle qu'il remplit en attaquant l'administration dont il fait partie. M. Lecrinier se retire de la mairie.

M. Barghant demande alors la parole et annonce le retrait de M. Le Rinier.

M. Dufourcq soutient qu'on n'a pas distribué à tout le monde une copie du budget.

M. le maire répond qu'il n'y a eu qu'un projet dressé pour la commission des finances seule et que les exemplaires imprimés ne sont remis à tous qu'après l'approbation préfectorale.

La somme susdite est adoptée. M. le maire met aux voix les conclusions du rapport Lecrinier-Barghant, les pièces sont adoptées par 12 voix sur 17 votants.

Le rapport concernant l'inspection des viandes de boucherie est adopté. On fera une expérience de trois mois en appliquant le tarif de la Chapelle d'Armentières.

Le conseil autorise l'administration municipale à mettre en adjudication et à traiter aussi de gré à gré toutes les fournitures du service des eaux et des écoles, de même que l'entretien des rues et chemins ruraux.

La demande d'indemnité de logement de Mlle Argèle Plessier est renvoyée à la commission compétente. Celle de Mlle Lenne sera soumise à évaluation de ladite commission.

OFFICIERS DE POMPIERS. — M. Malice Georges, entrepreneur de maçonnerie, est nommé capitaine, M. Simon Louis, ancien sous-officier instructeur de l'armée, est nommé lieutenant.

(Décret présidentiel du 30 octobre 1906).

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Capelle Denis, ouvrier aux ateliers Lefebvre, et Nysse, à Croix, double entorse du pied gauche en se heurtant contre une marche.

— Scolens Louis, ouvrier teinturier à l'usine Raquet, est écrasé le médius droit en soulevant une cuvelle.

AUX TRAVAILLEURS DE CROIX. — La section de Croix du Parti socialiste, justement émue de la fréquence des accidents de travail, vient d'ouvrir un bureau de renseignements, à Croix.

Elle a chargé son secrétaire de donner tous les renseignements nécessaires et d'aider, dans la mesure du possible, les travailleurs, victimes d'accidents d'usine.

En conséquence, sitôt qu'un camarade sera blessé il n'aura qu'à avertir le citoyen H. Carré, 34, rue Carnot.

Le tout sera fait gratuitement.

Le Comité.

ETAT-CIVIL du 22 novembre. — *Naissance.* — Despierre Georgette, rue Kléber, 41.

Décès. — Terryn Sophie, 35 ans, ménagère, rue de l'Amiral-Courbet, 109.

HEM

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira samedi prochain, à 7 heures et demie du soir.

Ordre du jour : Nomination de deux délégués pour la révision des listes électorales. — Nomination des répartiteurs pour 1907. — Cotes irrécouvrables pour 1906. — Assistance médicale gratuite. — Questions diverses.

MOUVAUX

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil se réunira en séance de novembre mardi 27, à huit heures du soir.

Ordre du jour : 1. Lecture des procès-verbaux de la dernière séance. — 2. *Nomination des délégués* chargés de la révision de la liste électorale. — 3. Devis des chemins vicinaux ordinaires pour 1907, 1908 et 1909 (avis). — 4. Adjudication et cahier des charges des fournitures classiques, charbon et denrées à la cantine. — 5. Liste de proposition pour commissaires répartiteurs (avis). — 6. Liste d'assistance médicale gratuite (avis). — 7. Demandes d'assistance (vieillards) (avis).

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Delannoy Henri, garçon brasseur chez M. Dhalluin. Plaies à la main. Dix jours de repos.

— Vanholande Louis, ouvrier chez Lorthiois frères, contusions aux jambes. Quinze jours de repos.

WATTRELOS

UN SUICIDE. — Le nommé Devoldre Jean-Louis, âgé de 33 ans, domestique, demeurant à Wattrelos, hameau de la Marlière, carrière Six, s'est suicidé en se pendant à la porte de la cuisine. C'est sa femme qui en rentrant de son travail s'est aperçue de la mort de son mari. On ignore la cause de se suicide, mais dans la journée le sieur Devoldre avait déclaré à une cabaretière qu'on ne le verrait plus, car *il allait se* pendre.

ETAT CIVIL DE WATTRELOS du 21 novembre 1906. — *Naissances.* — René Kinds, rue de la Concorde, 40. — Albert Lagaise, rue du Sapin-Vert, 17. — Marcelle Thiélemans, rue Faidherbe. — Lucien Courcelle, au Sartel.

Décès. — Clémentine Leruste, 68 ans, cultivatrice, à la Boutillerie. — Alfred Caillier, rue de la Baillerie. — Clémentine Lefebvre, 9 jours, rue du Vieux-Bureau.— René Vanhensamme, 8 jours, à la Place. — Pierre Huys, 52 ans, marchand de chiffons, rue des Fleurs. — François Duret, 63 ans, tisserand, carrière des Prés. — Jean-Louis Devoldre, 33 ans, domestique, au Touquet.

Exigez la Bière « La Lilloise » à 0 fr. 25 le litre

Capacité exacte. — Qualité sans concurrence
Bureau : 55, rue Nationale. — Téléphones : *Usine 7.95; Bureau, 16.35* 1698

LILLE

Nos cambrioleurs

Après quelques jours de repos, nos cambrioleurs recommencent avec activité leurs exploits.

POUR MONTER SON MENAGE

Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malandrins se sont introduits dans le jardin de M. Desbordes, directeur des douanes, situé près des glacis de la porte de Roubaix.

Après avoir escaladé la palissade de clôture, haute de plusieurs mètres, les voleurs se dirigèrent vers une cabine, dont ils enfoncèrent la porte.

Une fois dans la place, ils déménagèrent la table ronde qui s'y trouvait, sans oublier la nappe, des tasses à café et divers ustensiles de ménage.

LE COMPTEUR DE LA CABARETIERE

Mme Duplessis, qui tient un cabaret au numéro 192 de la rue de Paris, en pénétrant à son réveil jeudi matin dans sa salle d'estaminet ne fut pas peu surprise de constater que pendant la nuit des cambrioleurs s'y étaient introduits.

Les malfaiteurs après avoir visité le tiroir-caisse que la cabaretière à la louable habitude de vider chaque soir, inspectèrent le tiroir du compteur à gaz qui fut allégé d'une somme de 10 francs qu'il renfermait.

La porte de l'estaminet ne portant aucune trace d'effraction, les malandrins ont dû se servir d'une fausse-clef.

LE SUCRE DU MESSAGER

Dans la même nuit, des individus restés inconnus ont dérobé chez M. Anatole Bonduelle, cabaretier au « Canon d'Argent », place de Béthune, deux caisses de sucre pesant ensemble 70 kilos, destinées à un messager.

On juge de l'émotion du cabaretier lorsqu'il s'aperçut de cette soustraction.

La police ayant reçu les doléances des victimes de ces vols a ouvert une enquête.

CELUI QUI SE SERT DU FER...

Un tueur, Jules Bekart, âgé de 19 ans, occupé jeudi matin pour les besoins de sa profession, à l'abattoir, à dépecer une bête s'est fait une forte entaille au pouce droit, dont le sang s'échappait en abondance.

Un docteur mandé aussitôt vint lui donner des soins et lui fit plusieurs points de suture. Après quoi le blessé a été reconduit à son domicile.

NOS ARTISTES

M. Daniel Decninck, premier prix de violoncelle de la classe de M. Dienne, au concours de cette année, vient d'être reçu au Conservatoire de Paris. Cela fait quatre premiers prix de la classe de violoncelle de notre Conservatoire admis à Paris depuis quatre ans.

LE PAIN CHER

Voici la taxe officieuse du pain que l'on nous communique :

Prix du pain : de fleur ou de gruau, le kilo, 0,34 ; pain blanc, le kilo, 0,35 ; pain bis ou de ménage, le kilo, 0,29

COMMISSION DES DEBUTS

La commission des débuts des artistes du Théâtre municipal se réunira à la mairie le samedi 24 courant, à 8 heures et demie du soir.

⁂

La commission des débuts réunie à la mairie, le mercredi 21 de ce mois, à 8 heures et demie, a pris les décisions suivantes :

Ont été admis : M. Nucelly, comme baryton d'opéra et d'opéra-comique ; M. Fillod, père noble.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 22 novembre 1906
Présidence de M. GODART

Pour les ouvriers blessés au travail

UNE SINGULIERE ESCROQUERIE. — LA FACULTE ROULEE SE VENGE

M. Aimé Vilse, 56 ans, homme de peine chez MM. Fauvarque et Bruyant, négociants à Roubaix, était, le 29 avril 1906, victime d'un accident de travail : une caisse lourde de 100 kilos environ lui était tombée sur le pied droit.

M. le docteur Dispa prononçait une incapacité de quinze jours de travail ; au mois de septembre, l'état du blessé ne s'était pas amélioré et un œdème était à redouter.

Le praticien appela en consultation deux confrères, M. Fluquet, de Roubaix, et le docteur Guermonprez qui est à Lille le médecin d'un grand nombre de sociétés d'assurances et dirige un dispensaire fondé par elles.

Ces messieurs examinèrent le blessé, constatèrent de l'enflure au membre blessé, mais ne remarquèrent rien d'anormal.

Lors d'une seconde visite, ayant procédé à un examen plus complet, ils trouvèrent le mot de l'énigme qui leur avait fait perdre leur grec : le blessé se serrait fortement la cuisse du côté blessé avec deux fortes bandes, l'une en toile raide, l'autre caoutchoutée, superposées. La compression ainsi exercée sur le membre avait pour résultat d'arrêter la circulation et d'aggraver l'état du malade.

La compagnie d'assurances cessa de payer l'indemnité de demi-salaires. Au bout d'un certain temps, Vilse actionna ses patrons en paiement des jours d'indemnité en retard.

Le juge de paix nomma M. le docteur Faidherbe comme expert, ce dernier fit les mêmes constatations que ses confrères, à savoir que le blessé s'engorgeait volontairement le membre blessé par la compression de la cuisse.

Une plainte en escroquerie fut déposée par la compagnie d'assurances. Vilse, rétabli, comparait et le tribunal entend les quatre docteurs qui connurent l'affaire.

M. le docteur Guermonprez qui témoigne le *premier est bien connu à Lille où les ouvriers* blessés le redoutent particulièrement. Sa déposition est un réquisitoire violent qui ne surprend personne, les fonctions de M. le docteur Guermonprez le prédisposant à voir partout des carotiers.

Par exemple, le préteur s'amuse énormément quand M. Guermonprez représente les procédés de Vilse, qui ont dérouté sa science, comme une injure à la chirurgie française dont l'honneur ne sera vengé que par la condamnation du coupable.

La chirurgie française tout entière outragée, c'est évidemment exagéré, il n'y a que la perspicacité et le savoir professionnel des trois médecins traitant et consultant qui aient été en cause.

Pour M. Guermonprez, il n'y a pas de doute que Vilse ait eu des intentions frauduleuses et son discours passionné finit par un appel à la sévérité du tribunal.

Avec plus de mesure, les trois autres docteurs disent leurs constatations et donnent leur impressions. Pour eux aussi, Vilse a volontairement fait durer son incapacité de travail.

L'accusé nie énergiquement avoir eu l'intention de frauder, c'est parce que, dit-il, il éprouvait des douleurs intolérables dans le genou qu'il s'est serré à la cuisse avec les bandes mêmes qui lui avaient été données pour se panser.

Le défenseur de l'accusé fait remarquer qu'il est bien improbable que, pour toucher seulement la moitié de son salaire habituel, Vilse ait volontairement essayé de s'estropier, d'autant plus que ses patrons qu'il ne pas quittés ne lui donnent pas un travail fatigant et qu'il est bien traité par eux.

Il y a plutôt, dit l'avocat, imprudence, péché d'ignorance, qu'intention de fraude.

Après en avoir délibéré, le tribunal condamne Vilse à trois mois de prison avec sursis et à rembourser à la compagnie d'assurances, partie civile au procès, 110 francs de demi-salaires indûment touchés et 50 francs de frais médicaux.

Le jugement, qui sera, croyons-nous, l'objet de commentaires passionnés dans les milieux intéressés, dit que la condamnation s'impose dans l'intérêt même des ouvriers blessés.

Entendu. Mais aussi que de tricheries, de procédés blâmables on peut mettre au compte des compagnies d'assurances toujours désireuses, et cela se comprend, de payer les indemnités les plus réduites.

Voilà une affaire que feront bien de méditer les ouvriers. Ils doivent se rappeler qu'ils ont, en cas d'accidents, le droit de choisir le médecin qui leur plaît sans se laisser imposer celui de l'assureur, mais aussi le devoir, quand leur choix est fait, d'exécuter scrupuleusement les prescriptions de leur médecin.

Conseil de guerre du 1er corps d'armée

*Séance du 22 novembre 1906